

Ottawa. Son budget actuel est de 2,5 millions de dollars par an, dont la presque totalité est récupérée auprès des institutions dont il assure la surveillance. Il emploie un personnel autorisé de 42 personnes. À titre comparatif, mentionnons qu'il n'avait que deux employés en 1945 et cinq en 1975. L'Inspecteur général des banques est actuellement responsable de la surveillance de 13 banques de l'Annexe «A» (dont la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque) et 58 banques de l'Annexe «B», dont 57 appartiennent à des intérêts étrangers.

Le Surintendant des assurances est nommé de la même manière. Il relève du ministre des Finances. Le Département des assurances a son siège social à Ottawa, mais possède également de petits bureaux régionaux à Vancouver, à Winnipeg, à Toronto, à Montréal et à Halifax. Il dispose d'un budget de 11,7 millions de dollars, dont environ 80 % est récupéré par le truchement des droits de surveillance. Il a à son service un personnel autorisé de 226 personnes, alors que ce personnel s'élevait à 37 en 1945 et à 193 en 1975. Il est actuellement chargé de la surveillance de 192 compagnies d'assurance-vie (chiffre qui comprend 39 sociétés fraternelles d'entraide et 19 compagnies qui assurent également des services d'assurance générale), 263 compagnies d'assurance générale (y compris 19 compagnies qui travaillent également dans l'assurance-vie), 69 sociétés de fiducie et de prêts, 26 sociétés d'investissement et sept caisses de crédit centrales. Le Département se charge également de la surveillance, aux termes d'un accord avec certaines provinces, d'une société fraternelle d'entraide, de quatre compagnies d'assurance générale et de 19 sociétés de fiducie et de prêts constituées en vertu des lois de ces provinces. Il assure enfin à la SADC des services d'examen et d'autres services techniques concernant 40 compagnies d'assurance générale constituées au niveau provincial, qui sont membres de la SADC.

Le président de la SADC est nommé pour une période déterminée par le ministre des Finances dont il relève. Il rend par ailleurs des comptes au conseil d'administration constitué du gouverneur de la Banque du Canada, du sous-ministre adjoint ou associé des Finances, de l'Inspecteur général des banques et du Surintendant des assurances. Le bureau principal se trouve à Ottawa et il existe également un bureau à Toronto. La société administrait en 1984 un budget annuel d'environ 3 millions de dollars et emploie actuellement 22 personnes, par opposition à trois en 1967. Dans le cadre d'un accord, le Bureau de l'Inspecteur général des banques et le Département des assurances, en collaboration avec les autorités de surveillance du Québec et de l'Ontario, effectuent des inspections d'assurance annuelles auprès des institutions assurées par la SADC. En 1984, la société a engagé des frais d'environ 1,6 millions de dollars au titre des inspections et des autres activités de surveillance et la plus grande partie de cette somme a servi à payer les inspections effectuées par le Département des assurances.

## **A. Nécessité d'une réforme en matière de surveillance**

Les tendances et les problèmes récents qu'a connus le système financier du Canada ont mis en évidence la nécessité d'améliorer le système de surveillance fédéral. La faillite, en 1985, de sept institutions financières assujetties à une surveillance fédérale — deux banques à charte, trois sociétés de fiducie et deux compagnies d'assurance générale — fait peser de sérieux doutes sur la qualité du système de surveillance. Les faillites d'institutions provinciales, même si ces dernières ne relèvent pas directement des autorités de surveillance fédérales, n'en démontrent pas moins la nécessité d'améliorer les normes de surveillance d'une instance à l'autre.

Dans son témoignage devant le Comité, le Surintendant des assurances a énuméré les nombreuses raisons qui expliquent la faillite de sept sociétés de fiducie et de prêt